

PYRENEES-ORIENTALES
COMMUNE DE PEZILLA-LA-RIVIERE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° 2024/043

Membres en exercice : 27

Membres présents : 20

Membres absents : 7

Dont membres représentés : 6

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril à 18 h, les membres du conseil municipal de la commune de Pézilla-La-Rivière se sont réunis, en mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BILLES, Maire.

Sont présents : Jean-Paul BILLES, Nathalie PIQUE, Jeanine VIDAL, Blaise FONS, Jean TELASCO, Catherine MIFFRE, Françoise CAMPREDON, Joël PACULL, Pascale PUY, Laurent FOURMOND, Liliane HOSTALLIER-SARDA, Marc BILLES, Laurence BARBERA, Yannick COSTA, Pascal-Henri BASSET, Christelle LEBOEUF, Carine DEVOYON, Nicolas OLIVE, Léocadie MENDEZ, Christian FALZON.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Guy PALOFFIS (Pouvoir à Jean-Paul BILLES), Yves ESCAPE (Pouvoir à Joël PACULL), Karine CAROLA (Pouvoir à Nathalie PIQUE), Jean-Pascal GARDELLE (Pouvoir à Jean TELASCO) Evelyne SARRAZIN (Pouvoir à Blaise FONS), Xavier ROCA (Pouvoir à Christian FALZON)

Absents excusés : Corinne MCKENZIE

Secrétaire de séance : Carine DEVOYON.

Date de la convocation : 29/03/2024

AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX – SALLE DE
CONVIVIALITE – LOTS 6-7-9-12

M. le Maire rappelle la délibération n°2023-021 du 14 février 2023 par laquelle le Conseil Municipal approuvait les marchés de travaux à passer dans le cadre de la construction d'une salle de convivialité, ainsi que celle du 20 décembre 2023 n°2023/115 approuvant un avenant pour le lot n°5 (menuiseries extérieures).

Il indique qu'il y aurait lieu de modifier les contrats d'exécution via d'autres avenants concernant les lots suivants :

- N° 6 (menuiseries intérieures) – Entreprise DECAL : ajout d'un bloc-porte coupe-feu et d'une trappe de plafond, pour un montant de 1 247 € HT, représentant une plus-value de 20,78 % pour ce lot.
- N°7 (doublages – cloisons) – Entreprise DA COSTA : modification du faux-plafond et ajout d'un coffre de WC suspendu, pour un montant de 2 900 € HT, représentant une plus-value de 15,26 % pour ce lot.
- N°9 (peinture) – Entreprise FERRER et fils : mise en peinture du conduit de climatisation, pour un montant de 1 206 € HT, représentant une plus-value de 40,95 % pour ce lot.

- **N°12** (plomberie) – Entreprise AXAIR : fourniture et pose d'un urinoir et son séparateur, et modification d'eaux pluviales, pour un montant de 614,12 € HT, représentant une plus-value de 1,14 % pour ce lot.

L'ensemble des avenants approuvés représente une plus-value de 8 750,81 € HT, soit 1,48 % du montant du marché.

Une CAO a été programmée le 3 avril 2024 en mairie, et a rendu un avis favorable à ces avenants. Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver les avenants précités aux marchés de travaux de construction d'une salle de convivialité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

► **APPROUVE** les avenants précités aux marchés de travaux de construction d'une salle de convivialité ;

► **AUTORISE** M. le Maire à signer lesdits avenants ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations,*

LE MAIRE,

Jean-Paul BILLES

*Transmis en Préfecture le :
Affiché le :*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier – Espace Pitot – 6 Rue Pitot – 34 063 Montpellier cedex 02 dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux ou hiérarchique.